

RÈGLEMENT DES TROPHÉES « HANDIRÉSEAU, femmes en EA » 2020

Présentation du concours

Handiréseau est un cabinet de conseil et de formation, spécialisé dans le secteur du handicap. Il accompagne ses clients dans le déploiement de leur politique handicap en répondant à leurs besoins sur la gestion de l'emploi direct et indirect.

Handiréseau organise depuis 2015 un évènement permettant aux entreprises adaptées de se réunir autour de leurs salariées et de valoriser leurs parcours exceptionnels : **Les Trophées « Femmes en Entreprise Adaptée »**.

Poursuivre un même objectif

Mettre en lumière les parcours exceptionnels des femmes en EA par le biais des entreprises clientes et de leurs partenaires EA qui, dans leur collaboration, ont identifié une femme exceptionnelle de l'EA qui a participé activement à l'ancrage de leur partenariat.

Où trouver le règlement ?

Un document complet et unique, disponible sur le site d'Handiréseau, onglet « femmes en EA » ou sur simple demande à feea@handireseau.fr

Qu'est-ce qu'un Trophée Femmes en EA ?

Un prix qui récompense une action, une innovation, une formation, un parcours, un fait exceptionnel, identifié chez une salariée, une entrepreneuse. Les Trophées femmes en EA est une marque déposée ; ils sont organisés par Handiréseau et ses partenaires, chaque année à proximité de la journée des Droits des femmes et se tiennent chaque année à Paris.

Les catégories de l'édition 2020

Les Trophées 2020 ne comportent plus de catégorie spécifique contrairement aux années précédentes. Ils sont spécifiquement réservés aux femmes salariées d'EA ou créatrices/directrices d'Entreprises Adaptées et à celles qui ont quitté l'EA pour intégrer l'entreprise ordinaire du client de l'EA grâce à son travail exceptionnel (dit Prix Spécial du Jury 2020)

Le Directeur et/ou l'équipe d'encadrement de l'Entreprise Adaptée présente(nt) en partenariat avec une entreprise cliente ou une entreprise cliente présente en partenariat avec une entreprise adaptée fournisseur, une ou plusieurs femmes de leur entreprise, qu'il(s) souhaite(nt) mettre en lumière grâce au travail fourni par la femme pendant une mission.

Les Trophées des « Femmes en EA » 2020, les 5 ans, récompensent le parcours exceptionnel de femmes qui concourent, pour la remise de 8 trophées correspondant à un partenaire grand compte qui souhaite s'impliquer sur la professionnalisation des femmes en EA, la consolidation

des relations EA/services achats, la mise en lumière des bonnes pratiques collaborative client / fournisseur grâce à l'intervention d'une femme en EA.

Chaque année, chacun des Trophées pourra porter le nom d'un partenaire d'Handiréseau des Trophées femmes en EA qui souhaite particulièrement valoriser une catégorie des Trophées en raison de ses valeurs ou du développement d'actions qui lui sont propres au sein de ses équipes.

Au cas où la candidate n'aurait pas été identifiée comme concourant dans une des six catégories, le Jury se réserve le droit de l'inscrire dans la catégorie qui lui semble la plus adaptée au concours.

Qui peut candidater en 2020 ?

Toute entreprise adaptée en binôme avec une entreprise cliente qui mettra en lumière la professionnalisation d'une femme en EA ou qui fut en EA, en situation de handicap ou pas, dirigeante ou exécutante.

De quoi se compose le dossier de candidature ?

Le dossier, constitué en ligne sur le site internet d'Handiréseau, est mis à disposition des Entreprises Adaptées, de leurs partenaires clients, du personnel de l'EA et de l'entreprise cliente et de nos partenaires des Trophées. Une nouveauté : le vote du public comptera pour 50% de la note attribuée par le Jury composé par les partenaires des Trophées femmes en EA 2020.

Les candidates des années précédentes (pas les lauréates) peuvent être présentées de nouveau les années suivantes si leur parcours a changé ou les actions liées à la mission chez ou pour le client, identifiées comme exceptionnelles.

La date limite d'inscription aux Trophées est le 7 février 2020 à 23h59, le mail ou le cachet de La Poste faisant foi.

Les critères d'évaluation

Le jury, composé des Partenaires 2020, qui se sont engagés via une convention de partenariat, complète une grille d'évaluation en notant chaque dossier présenté de 1 à 5 pour chacun des points suivants :

- Présenter un caractère d'exemplarité : permettre à toutes les autres entreprises clientes présentes dans la salle et sur les réseaux sociaux de s'inspirer d'une action liée à un partenariat construit avec une EA et à la professionnalisation d'une femme en EA ou passée chez le client Entreprise ordinaire classique
 - mesure l'exemplarité du partenariat dans le cadre de la professionnalisation des Femmes en EA
- Présenter un caractère lié au développement de l'Entreprise Adaptée et à ses actions l'impliquant dans une politique managériale destinée à développer l'égalité professionnelle femme /homme : favoriser l'augmentation d'un chiffre d'affaire, faire progresser la professionnalisation de l'entreprise ou le développement d'un service et de partenariats clients
 - mesure l'impact sur le développement de l'entreprise
- Présenter un caractère positif du travail : établir une ambiance porteuse de valeurs et de dynamisme dans l'entreprise adaptée et l'entreprise cliente
 - mesure un impact positif pour les acteurs entreprise ordinaire classique/entreprise adaptée
- Présenter un caractère d'adaptabilité : avoir montré la capacité de changer ou faire changer les pratiques ou donné une impulsion professionnalisante à cette mission
 - mesure l'aptitude au changement

Les Droits d'utilisation des organisateurs

Tout binôme client / EA ayant déposé un dossier présentant une candidate aux Trophées (ou déposé plusieurs dossiers) :

- autorise l'organisateur ainsi que ses partenaires identifiés sur le programme à publier ou diffuser l'ensemble des éléments de leur dossier et renonce à revendiquer tout droit à l'image en 2020

- accepte la publication de leur nom et du nom de leur candidate et de la diffusion d'images pour une durée limitée à deux ans (2 ans) dans des journaux, magazines professionnels, radios, télévision ou le web et assure avoir demandé l'autorisation à la femme présentée d'être présentée, valorisée et avoir lu la présentation de son parcours dans la mission. La femme en EA ou passée en entreprise ordinaire cliente, doit valider la présentation que le binôme client / EA.
- s'engage à être présente ou à se faire représenter lors la remise des Trophées
- Handiréseau s'engage à ne pas divulguer les noms des lauréates retenues par le jury avant la remise des Prix le 10 mars 2020
- Handiréseau s'engage à respecter le RGPD dans la loi en vigueur

L'Organisation des Trophées

La réception des candidatures

Les candidatures doivent être envoyées via notre site internet ou sur papier libre à feea@handireseau.fr et/ou par courrier suivi, au plus tard le **7 février 2020 à 23h59** à :

Handiréseau
135 boulevard de Magenta
FR – 75010 Paris
01 82 09 38 39

Les Trophées femmes en EA seront organisés en 2020 par le Groupe La Poste qui recevra les trophées le mardi 10 mars 2020 au siège du Groupe La Poste

La confirmation de la réception des candidatures

Handiréseau s'engage à confirmer la bonne réception des candidatures par email après avoir vérifié leur éligibilité et à informer l'équipe qui a présenté une candidate de sa participation aux Trophées.

Toutes les candidatures (ainsi que le nom de l'entreprise adaptée et du client qui présentent la candidate) seront mentionnées dans la presse, le jour de l'évènement et dans les relations presse post-évènement.

L'éligibilité des candidatures

Les candidates doivent être des personnes physiques et travailler en entreprises adaptées à la date de la présentation de leurs candidatures ou dans l'entreprise cliente qui présente leur candidature en binôme avec l'entreprise adaptée.

Les dossiers de candidature devront être envoyés avant le 7 février 2020 à 23h59 (tampon de La Poste faisant foi ou heure d'envoi de l'email identifiée).

La constitution du Jury

Handiréseau s'accorde le droit de constituer le Jury par sa seule appréciation. Ses membres devront être des professionnels, familiers du secteur adapté et/ou de l'entreprise et ayant la possibilité de les valoriser. Le Jury devra comporter au moins 8 membres afin d'obtenir une représentation variée.

Le Jury se réunit une fois minimum avant l'évènement et sélectionne candidates et lauréates. Ni Handiréseau, pour respecter son impartialité, ni aucune EA ne peut faire partie du jury.

Remise des Trophées

Les Trophées sont remis le jour de l'évènement et les noms des lauréates ne peuvent en aucun cas être révélés à l'avance.

Les membres du Jury s'engagent à ne communiquer ni à leur entourage professionnel ni à leur entourage personnel le nom des lauréates avant la remise des Trophées.

Informations complémentaires

Toute information complémentaire peut être demandée à contact@handireseau.fr

Tel : 01 82 09 38 39

135 boulevard de Magenta - FR - 75010 PARIS